

Tipasa, le 06/01/2021

REF: AT/SD-TECH/DO-42/N°03 /2021

A

MONSIEUR

LE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

ETB-TCE HAMMACHE TAREK

O B J E T : MISE EN DEMEURE

Suite à la sortie des représentants de la direction opérationnelle et le chef de centre CMSO en date du 06/01/2021 sur le chantier LOT N°03 : LIAISON CT MENACEUR – SIDI AMAR (RN11) sous ODS N°05 du 29/11/2020 et BC N°43 du 24/11/2020, ces derniers ont constaté comme suit :

-Manque signalisation.

- Les déblais n'ont pas été évacués vers la décharge publique (ces derniers ont été laissés sur le mur de gabionnage).

A cet effet, je vous mis en demeure et je vous demande de respecter les normes des travaux selon le cahier des charges, si non je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

10 JAN 2021



Algérie Telecom SPA
Le Directeur Opérationnel
de TIPASA
Signé: CHERB. Dine Amine